

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

1. Objet du marché :

Le marché a pour objet la **COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE** du Vendée Globe 2008-2009.

Catégorie de services : 26 et 27

Classification CPV : 74811300-0 services de photographie spécialisée

2. Procédure de passation du marché :

Appel d'offres ouvert, en application des dispositions de l'article 8 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

3. Identification de l'acheteur :

SAEM VENDEE,

Société Anonyme d'économie mixte à conseil d'administration, au capital de 2.500.000 euros, dont le siège social est sis 20, rue Pasteur - 85000 La Roche sur Yon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de La Roche sur Yon sous le n° 451 518 641,

représentée par son Directeur Général, Madame Sophie Vercelletto.

4. Groupement d'entreprises :

Les entreprises peuvent présenter leur offre individuellement ou bien sous forme de groupement. Si un groupement se présente, celui-ci se verra imposer la forme d'un groupement solidaire s'il est attributaire du marché. Il est interdit aux candidats de présenter pour chaque marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

5. Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

6. Options

Le marché comporte des options définies dans le Cahier des Charges.

Les candidats doivent impérativement répondre aux options définies dans le cahier des charges qui complètent la solution de base.

Une offre incomplète sera éliminée.

7. Conditions de participation

Le candidat devra fournir les renseignements suivants à l'appui de sa candidature :

- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
 - déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
 - déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
 - présentation d'au moins trois références en lien avec les prestations objet du marché, effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de concourir mentionnés à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché devra produire en outre, dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la lettre lui signifiant que son offre a été retenue :

- Les pièces prévues aux articles R. 324-4 et R. 324-7 du code du travail ;

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, définies par arrêté du 31 janvier 2003 (J.O. n°31 du 6 fév. 2003, p. 2243) modifié par arrêté du 28 décembre 2004 (J.O. n°303 du 30 déc. 2004) ou documents équivalents rédigé ou traduit en langue française en cas de candidat étranger.

Si le délai précité n'est pas respecté, le candidat initialement retenu sera éliminé. Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

Les candidats peuvent utiliser les formulaires applicables aux marchés publics (DC4, DC5 et DC7) et disponibles sur les sites publics www.cerfa.gouv.fr rubrique « formulaires pour les professionnels » ou sur le site www.minefi.gouv.fr rubrique « marchés publics ».

8. Critères d'attribution

La SAEM VENDEE choisira l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue d'un classement, selon les critères suivants **pondérés** :

CRITERES	PONDERATION
Prix	60 %
Les moyens mis en œuvre pour assurer la qualité de la prestation et des photos réalisées ainsi que les dispositifs et protocoles pour faciliter la distribution des photos dans le monde.	40 %

9. Renseignements d'ordre administratif

Date limite de réception des offres le **15 janvier 2008 à 12 heures**.

Langue devant être utilisée dans l'offre : le français.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10. Contenu du dossier de la consultation

Le dossier de consultation comporte :

- **l'acte d'engagement**
- **le cahier des charges**
- **le présent règlement de consultation.**

Il peut être demandé ou retiré à l'adresse suivante, après demande télécopiée ou adressée par e-mail à l'adresse suivante :

SAEM VENDEE,
20, rue Pasteur – BP 206
85005 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél : **06.08.97.43.56** Fax. 02.51.62.36.73
e-mail = *sophie.vercelletto@vendee globe.fr*

11. Modalités de remise des candidatures et des offres :

11.1 - Chaque candidat devra produire, **dans une première enveloppe intérieure**, les **éléments relatifs à la candidature**, rédigés en langue française :

- se référer au point 7 du présent règlement de consultation

11.2 Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire, **dans une seconde enveloppe intérieure**, les documents suivants :

- l'acte d'engagement, dûment rempli, daté et signé,
- le cahier des charges, daté et signé,
- un mémoire technique justifiant des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations, qui comportera notamment :

- Utilisations internes et externes des photographies :

La réponse exposera quels sont les moyens de distribution du prestataire vers les médias en France et à l'Étranger, moyens venant en complément de la distribution libre de droits presse effectuée par la SAEM VENDEE, ses partenaires et fournisseurs et ses services de presse.

- - Photothèque en ligne :

La réponse comprendra la mise à disposition de toutes les images réalisées, éditées et indexées dans une photothèque en ligne gérée par le prestataire. Cette photothèque, accessible par l'organisation, les partenaires et les fournisseurs du VENDEE GLOBE pourra avoir en option un espace media accessible par l'intermédiaire de l'accès média du site grand public www.vendee globe.org.

- Pour chacun des points de la prestation, le candidat précisera :
 - lieu, dates et durée de l'intervention
 - personnels (nombre, fonctions, qualifications)
 - sous-traitants et prestataires
 - dispositifs matériels, logiciels et de transmission
 - budget : personnels, frais de déplacement et frais de vie, équipements, consommables, sous-traitance, acquisition de droits, etc. ainsi que les moyens logistiques demandés à l'organisation de l'événement (locaux, mobilier, énergie, télécommunications, ...).

Si une coproduction est envisagée dès la proposition, le candidat précisera:

- le coût réel global détaillé de la prestation, y compris l'apport du ou des coproducteurs ;
- la nature de l'apport en coproduction demandé au(x) coproducteur(s) : apport financier, prestations techniques, ou autre ;
- les contreparties attendues par le(s) coproducteur(s).

11.3 Les offres seront adressées, dans une enveloppe extérieure cachetée portant les renseignements suivants :

APPEL D'OFFRES NE PAS OUVRIR

COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE du Vendée Globe 2008-2009.

Date limite de réception des offres le 15 janvier 2008 à 12 heures.

Les offres seront envoyées **par pli recommandé avec accusé de réception** ou remises **contre récépissé**, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, à l'adresse suivante :

SAEM VENDEE
20 rue Pasteur – BP 206
85005 La Roche sur Yon CEDEX

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté.

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. ils seront renvoyés à leur auteur.

Toute offre incomplète au regard des éléments listés ci-dessus pourra être déclarée irrégulière et de ce fait être rejetée.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

12. Adresses

Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :
Société d'économie mixte Vendée,
20 rue pasteur - 85000 La Roche-sur-Yon.
à l'attention de Christophe Baudry,
Tél. 06 88 54 25 76. E-mail: christophe.baudry@vendee-globe.fr Fax 02 51 62 36 73.

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :
Société d'économie mixte Vendée,
20 rue Pasteur – BP 206, 85005 La Roche-sur-Yon Cedex
à l'attention de Sophie Vercelletto

13. Renseignements complémentaires

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander aux candidats des précisions sur le contenu de leur offre, notamment de se faire communiquer les sous-détails de prix qui s'avèreraient nécessaires à l'analyse des offres.

14. Dispositions d'ordre général

Les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. L'organisateur de la consultation ne peut être tenu pour responsable du dépassement du délai de remise des propositions. Les frais de transport des prestations sont à la charge des candidats.

15. Date d'envoi de l'avis à l'organe de publication :

Le 14 novembre 2007 (JOUE)